



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session
DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 24 mars 1965,
à 11 heures

NEW YORK

S O M M A I R E

	Pages
<i>Déclaration du Président</i>	19
<i>Point 7 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (suite)</i>	19
<i>Point 8 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Question de la réunion du Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale</i>	21
<i>Point 12 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session et détermination de la date à laquelle commencera la discussion de chaque question</i>	22
<i>Point 10 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil</i>	23

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Finlande, Grèce, Haïti, Irlande, Israël, Italie, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, Suède, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale, Association internationale de développement, Fonds monétaire international.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Déclaration du Président

1. Le PRESIDENT adresse aux Etats-Unis les félicitations du Conseil à l'occasion des derniers succès remportés par ces pays dans l'espace extra-atmosphérique.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (suite)

2. M. S. KHALIL (République arabe unie) estime qu'il est trop tôt pour discuter utilement du point 7. D'une part, le problème est beaucoup trop vaste et un examen fructueux ne sera possible que sur la base de la documentation abondante à préparer par le Secrétariat; d'autre part, on ne saurait limiter les débats à une simple question de coordination ni se contenter de déterminer les rapports qui devront s'établir entre le Conseil économique et social et le Conseil du commerce et du développement: la logique commande d'attendre que ce dernier organe ait tenu sa première session. Telle est la position de principe de la République arabe unie.

3. Cela dit, M. Khalil formule quelques remarques préliminaires à propos des idées qui ont été exposées au cours de la discussion. Selon certains, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait être subordonnée au Conseil économique et social. Sans doute, la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale fait de la Conférence un organe de l'Assemblée générale et prévoit sa collaboration avec le Conseil, mais cela n'entraîne aucune relation de subordination entre ces organes: leur évolution doit être parallèle et non pas compétitive. Par ailleurs, il est exact, comme l'a dit le représentant du Canada à la 1357^e séance, qu'il serait absurde pour le Conseil de discuter des besoins des pays en voie de développement en matière de commerce et de développement alors qu'un nouvel organe, d'une composition beaucoup plus large, a précisément été créé à cet effet. C'est une raison de plus de ne pas subordonner la Conférence au Conseil, sous peine de rendre vains tous les efforts tendant à assurer plus d'efficacité dans ce domaine. Enfin, le nouveau mécanisme n'est pas encore entièrement au point; son organisation, son fonctionnement, les modalités de sa coopération avec le Conseil feront encore l'objet de discussions à la prochaine session du Conseil du commerce et du développement ainsi qu'à l'Assemblée générale.

4. Pour toutes ces raisons, la délégation de la République arabe unie est d'avis qu'il faut d'abord réexaminer les activités passées du Conseil économique et social, en s'attachant particulièrement aux points faibles, ce qui permettra de discuter utilement des moyens d'y remédier; l'Assemblée générale examinera ensuite ces rapports préliminaires sur

les activités du Conseil, après quoi on pourra aborder le rôle et les fonctions du Conseil dans l'avenir.

5. M. BENITES (Equateur) dit que sa délégation a jugé utile que le Conseil procède dès à présent à une autocritique salutaire de ses activités en vue d'améliorer ses méthodes de travail. Il n'est pas question ici d'un conflit de pouvoirs entre les divers organes de l'Organisation mais d'une meilleure utilisation de ces pouvoirs aux fins de la coopération internationale. L'Organisation doit être dynamique et elle ne saurait se faire l'instrument d'une politique d'équilibre des forces. L'interprétation dynamique de la Charte a assuré l'émancipation de nombreux peuples encore récemment sous régime colonial. Mais le paradoxe est qu'il subsiste dans un monde de plus en plus interdépendant des différences considérables de développement économique; les décisions prises à la Conférence de Genève marquent une étape dans la voie du nivellement de ces différences. C'est pourquoi l'Equateur donne son plein appui à la Conférence et au Conseil du commerce et du développement, tout en souhaitant que l'interdépendance de l'économique et du social demeure le domaine légitime du Conseil économique et social. Entre les deux organes doit s'établir une relation de complémentarité, mais il faut néanmoins réexaminer les fonctions du Conseil afin qu'il puisse s'adapter aux nécessités nouvelles. Cette tâche ne peut être abordée à la présente session. Le représentant de l'Equateur estime lui aussi que le Secrétariat doit réunir une documentation systématique concernant les suggestions, les décisions et l'action du Conseil économique et social, du Conseil du commerce et du développement et des institutions spécialisées, pour que le Conseil dispose à sa prochaine session d'une base objective pour entreprendre ces discussions.

6. M. HIREMATH (Inde) pense qu'il est prématuré d'examiner ce point de l'ordre du jour tant qu'on n'aura pas une idée plus exacte du fonctionnement du nouvel organe. Pourtant, ces échanges de vues préliminaires n'ont pas été inutiles; il est même possible d'entrevoir une ébauche d'entente selon laquelle le Conseil s'occuperait essentiellement de coordonner les activités et de définir des politiques, sans entraver l'action du Conseil du commerce et du développement. Mais ce sont là des idées qui donneront lieu à de longs débats. Il importe en tout cas que le Secrétariat fournisse en temps utile une documentation aussi complète que possible pour la prochaine session du Conseil.

7. M. DJOUDI (Algérie) dit que sa délégation souhaite que s'établissent entre les deux organes des relations de complémentarité et non de concurrence. Comme le rôle de la Conférence sera déterminé prochainement, il n'est pas indiqué de précipiter le débat. Il sera sans doute profitable de procéder à des consultations avec le Conseil du commerce et du développement. Dans l'intervalle, les échanges de vues n'auront pas manqué d'intérêt et il en sera certainement tenu compte à la prochaine session du Conseil.

8. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) est heureux de pouvoir exprimer certaines pensées au nom du Secrétaire général, dont les exposés à la trente-septième session du Conseil sont partiellement à l'origine du présent

débat (1320ème et 1326ème séances). Les idées prennent parfois, au cours d'un débat, une orientation que leur auteur n'avait pas pu prévoir exactement. Le Secrétariat a l'impression qu'en ce qui concerne la réévaluation du rôle du Conseil, elles se sont prématurément polarisées sur certains points qui ne sont pas essentiels. La délimitation des fonctions entre les nouveaux et les anciens mécanismes, par exemple, qui semble beaucoup préoccuper certaines délégations, ne constitue, aux yeux du Secrétaire général, qu'une très petite partie du problème, de loin la plus facile à résoudre. Les fonctions prévues pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont été définies avec beaucoup de précision, et les questions touchant les zones d'intérêt commun entre les nouveaux et les anciens mécanismes, loin de susciter des conflits de juridiction, doivent pouvoir se résoudre très naturellement à la lumière de l'expérience; de toute façon, l'Assemblée générale est le seul organisme indiscutablement compétent pour résoudre les conflits éventuels. M. de Seynes espère que le débat aura contribué à dissiper, dans l'esprit de certaines délégations, l'idée qu'il s'agit d'une rivalité entre deux séries d'organismes, idée qui n'était absolument pas dans l'esprit du Secrétaire général lorsqu'il a fait ses propositions au Conseil, à la trente-septième session.

9. Une autre impression se dégage également du débat et montre qu'il y a intérêt à ne pas laisser les idées se cristalliser prématurément: il semblerait, d'après certains exposés, qu'il s'agisse d'élaborer un plan d'ensemble pour donner au Conseil une vigueur supplémentaire qui lui permette de remplir sa tâche plus efficacement que par le passé. La situation étant différente pour chacune des grandes fonctions du Conseil, le Secrétariat estime qu'il conviendrait plutôt d'examiner ces fonctions une à une afin de déterminer, dans chaque cas particulier, pourquoi le Conseil n'a pu faire face aux responsabilités qui lui incombaient aux termes de la Charte et quelles mesures il faut prendre pour lui permettre de s'en acquitter. Le représentant de l'Union soviétique a mentionné un certain nombre de domaines économiques et sociaux de la plus haute importance qui, bien que relevant de la compétence du Conseil, n'ont peut-être pas toujours reçu l'attention voulue. La situation dans chacun de ces domaines et les remèdes à lui apporter doivent être examinés non pas uniquement dans un grand débat général de structure et d'organisation mais aussi, et plus encore, à l'occasion de l'examen des problèmes de fond. Le débat de structure et d'organisation, bien que nécessaire, ne devrait donc pas se conclure avant que l'étude des problèmes concrets n'ait permis de déterminer, pour chaque domaine particulier, les progrès à faire, les méthodes à adopter, les mécanismes à créer ou à améliorer, qui peuvent différer d'un sujet à l'autre.

10. Le représentant de l'Irak a parlé à la 1357ème séance de la fonction du Conseil qui consiste à formuler des politiques économiques et sociales et il a souligné la nécessité, pour le Conseil, de s'assurer, dans cette tâche difficile, le concours de toutes les compétences techniques nécessaires. M. de Seynes estime personnellement que c'est la clef du problème et que, si le pouvoir de décision politique proprement dit appartient en dernière analyse

à l'Assemblée générale, le Conseil peut jouer auprès d'elle le rôle éminent de ce qu'on appelle parfois une "chambre de réflexion", à condition qu'il dispose, dans chaque domaine particulier, des connaissances nécessaires pour se distinguer par la qualité de ses avis et de ses rapports. Le problème est ici différent selon les domaines: lorsque les connaissances techniques sont déjà groupées et analysées par une institution spécialisée, il s'agit de placer les travaux de celle-ci dans le cadre plus général du Conseil, afin de déterminer plus exactement leur place dans une politique générale de développement mondial; c'est là un problème que le Conseil économique et social n'a jamais complètement résolu. Dans d'autres domaines où les connaissances sont rassemblées par des commissions techniques, c'est-à-dire des commissions d'experts, il serait nécessaire que le Conseil étudie de plus près les rapports de ces commissions, plutôt que de se contenter d'en prendre acte, et qu'il examine pour chaque commission comment améliorer, le cas échéant, l'efficacité de ses travaux, afin d'améliorer l'efficacité du Conseil lui-même et de l'ensemble du système dont il est le centre. Enfin, dans d'autres domaines encore, dont certains semblent susciter un intérêt croissant, la mobilisation des connaissances techniques n'a pas encore été organisée mais on peut découvrir les méthodes qui permettront de le faire en étudiant les problèmes eux-mêmes qu'il s'agit de traiter.

11. Pour conclure, M. de Seynes estime donc que, si l'opinion qu'il vient d'exprimer rencontre l'assentiment du Conseil, le processus d'examen du rôle et des fonctions de cet organe devrait se poursuivre sur une période assez longue, dans chacune des instances qui dépendent du Conseil, à l'occasion de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour, et non pas exclusivement dans un débat général d'organisation et de structure. Lorsque le Secrétaire général a fait son exposé à la trente-septième session du Conseil, il souhaitait inspirer au Conseil un "esprit de réforme", qui l'animerait dans chacune de ses actions et dans chacun de ses organes au cours des années à venir, plutôt que l'inviter à un grand débat s'inscrivant dans une période restreinte. Néanmoins, le Secrétariat est naturellement à la disposition du Conseil pour préparer, le cas échéant, la documentation que celui-ci jugerait nécessaire.

12. Mme WRIGHT (Danemark) demande que la déclaration que vient de faire le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales soit publiée in extenso.

Il en est ainsi décidé^{1/}.

13. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise que la délégation de l'Union soviétique n'a jamais pensé qu'il puisse y avoir la moindre rivalité entre le Conseil et la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, ne serait-ce que parce que l'Assemblée générale a très clairement défini les relations entre les deux organes. M. Arkadyev se réserve le droit de revenir en temps opportun sur le programme de travail du Conseil dans le domaine économique.

14. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) estime qu'il serait dommage d'interrompre purement et simplement l'examen du point 7 de l'ordre du jour sans qu'aucun travail soit accompli entre la fin de la session en cours et l'ouverture de la trente-neuvième session. Peut-être serait-il bon que les délégations qui ont formulé des propositions concrètes proposent au Secrétariat qu'un passage y relatif soit inséré dans le rapport du Conseil et que ce dernier demande au Secrétaire général de rassembler et de classer les nouveaux éléments de discussion et de prendre l'avis des gouvernements.

15. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) pense que les comptes rendus analytiques des séances présentent de façon suffisamment complète les débats du Conseil et qu'il serait contraire aux décisions antérieures que le Conseil prenne aucune mesure officielle sur cette question avant sa trente-neuvième session. Rien ne s'oppose à ce que les délégations qui le souhaitent se mettent directement en rapport avec le Secrétariat, qui pourrait à son tour pressentir d'autres délégations s'il le juge nécessaire.

16. M. QUAO (Ghana) estime au contraire que pour qu'un débat utile ait lieu à la trente-neuvième session, il est nécessaire que le Secrétariat procède à quelques travaux préparatoires. Il faudrait donc que le Conseil adopte sous une forme ou sous une autre un texte présentant les propositions émises au cours de cette session et qu'il demande au Secrétariat de préparer la documentation nécessaire pour la prochaine session.

17. Le PRESIDENT propose que les délégations qui ont formulé des propositions concrètes se réunissent officieusement pour préparer un texte qui sera inséré dans le rapport du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la réunion du Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale

18. M. HASEGANU (Roumanie) souligne l'importance de l'élaboration d'une déclaration sur les principes de la coopération économique internationale. L'Assemblée générale a été la première à reconnaître cette importance par sa résolution 1942 (XVIII). La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a, dans son Acte final^{2/}, reconnu elle aussi la nécessité d'un accord sur les principes de la coopération internationale et a recommandé de poursuivre les efforts dans ce sens. Le Conseil, quant à lui, a manifesté son intérêt en créant le Groupe de travail spécial.

19. Le Groupe de travail s'est vu confier une tâche complexe; pour la mener à bien, il faut qu'il soit représentatif. Jusqu'à présent, le Groupe n'a formulé qu'un petit nombre de principes. Son efficacité serait considérablement accrue si le nombre de ses membres était suffisamment augmenté pour assurer une meil-

^{1/} Le texte in extenso de la déclaration de M. de Seynes a été distribué ultérieurement sous la cote E/L.1072.

^{2/} Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

leure représentation, sur une base proportionnelle, de toutes les régions géographiques du monde. La délégation roumaine estime que les raisons pour lesquelles la session du Groupe de travail avait été différée existent toujours; néanmoins, elle ne s'opposera pas à l'organisation d'une session du Groupe si le Conseil le désire; fidèle à l'esprit de la résolution 1942 (XVIII) de l'Assemblée générale, la délégation roumaine appuiera toute initiative susceptible d'accélérer l'établissement définitif et l'adoption des principes de la coopération économique internationale.

20. M. BACKES (Autriche) estime que la situation n'est pas différente de ce qu'elle était en août 1964, puisque l'Assemblée générale n'a pas pu, à sa dix-neuvième session, procéder à l'examen des activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. C'est pourquoi il serait logique de remettre l'examen de la question de la réunion du Groupe de travail spécial à une session du Conseil ultérieure à la vingtième session de l'Assemblée générale.

21. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense que le représentant de la Roumanie a eu raison de souligner l'importance que présente l'élaboration d'une déclaration sur la coopération internationale. Néanmoins, les travaux du Groupe de travail spécial ne sont pas nouveaux, et le Conseil en a déjà pris acte. Il serait donc possible de combiner le point de vue du représentant de la Roumanie avec celui du représentant de l'Autriche: au cours de discussions officieuses à ce sujet, l'idée avait été émise qu'il convenait de tenir compte d'un facteur nouveau, à savoir l'institution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Pour que cette conférence ne reste pas dans l'ignorance des travaux déjà accomplis par le Groupe de travail spécial dans ce domaine, le Conseil pourrait transmettre au Conseil du commerce et du développement le rapport du Groupe de travail contenant les principes sur lesquels l'accord s'est déjà fait; rien ne s'opposerait ensuite à l'adoption de la proposition de l'Autriche. On donnerait ainsi une suite concrète aux principes qui ont déjà été élaborés.

22. M. VIAUD (France) fait observer que le projet de déclaration sur la coopération économique internationale a un objet très vaste puisque les principes qu'il doit contenir concernent aussi bien les politiques économiques et sociales que les politiques commerciales. La délégation française n'a pas d'objection à l'idée de renvoyer l'examen de ces principes au Conseil du commerce et du développement. Mais cela ne serait utile qu'en ce qui concerne les principes relatifs au commerce, les autres ne relevant pas de la compétence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. D'autre part, le simple fait pour le Conseil économique et social d'attirer l'attention du Conseil du commerce et du développement sur les principes de politique commerciale qui figurent dans le projet de déclaration ne saurait en aucune façon avoir la valeur d'une approbation de ces principes.

23. En ce qui concerne le choix de la date à laquelle le Conseil économique et social pourrait saisir le Conseil du commerce et du développement de ces principes, il semble que le moment le plus favorable

serait celui où ce dernier examinera la recommandation de la Conférence du commerce et du développement sur les principes de la politique commerciale et sa recommandation sur les accords commerciaux à long terme.

24. Quant aux autres principes qui font l'objet des travaux du Groupe de travail spécial, le Conseil économique et social pourra en reprendre l'examen après la vingtième session de l'Assemblée générale.

25. Le PRESIDENT, tenant compte des points de vue exprimés, propose au Conseil de ne discuter cette question qu'après la vingtième session de l'Assemblée générale. Toutefois, il conviendrait entre-temps, comme le propose le représentant de l'Union soviétique, de transmettre au Conseil du commerce et du développement le rapport du Groupe de travail spécial créé aux termes de la résolution 875 (XXXIII) du Conseil pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale (E/3725).

Il en est ainsi décidé.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session et détermination de la date à laquelle commencera la discussion de chaque question (E/4010, E/4012, E/L.1071)

26. Le PRESIDENT demande aux délégations si elles ont des observations à formuler sur l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session, qui est proposé dans la note du Secrétaire général (E/4010). Il rappelle, à ce sujet, que le représentant du Royaume-Uni a suggéré, à la 1355^{ème} séance du Conseil d'inscrire à cet ordre du jour une question supplémentaire concernant le dessalement.

27. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que l'expression "planification sociale" qui figure à la rubrique h du point 18 n'est pas suffisamment précise. Il propose en conséquence de la remplacer par une expression telle que "les programmes et les objectifs dans le domaine social", qui serait plus proche du libellé du paragraphe 5 du dispositif de la résolution 1916 (XVIII) de l'Assemblée générale, relatif à cette question; la rubrique h serait alors ainsi conçue: "Rapport sur les programmes et les objectifs dans le domaine social pour la seconde moitié de la Décennie du développement."

28. Le PRESIDENT considère cette modification comme acceptable et déclare qu'en l'absence d'objections formelles, l'ordre du jour provisoire proposé, ainsi modifié et avec l'inscription de la question du dessalement, sera considéré comme adopté.

Il en est ainsi décidé.

29. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général relative à l'organisation des travaux de la trente-neuvième session (E/L.1071) et lui demande d'adopter dès maintenant un calendrier pour ses travaux, afin de faciliter au Secrétariat la préparation de la prochaine session du Conseil à Genève.

30. M. PACHACHI (Irak) demande que le point 32 intitulé "Relations avec l'Organisation des pays expor-

tateurs de pétrole", dont la discussion est prévue pour la quatrième semaine, soit examinée par le Conseil au cours de la première semaine, si possible juste après l'adoption de l'ordre du jour.

31. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) exprime l'espoir que les délégations seront saisies en temps utile avant le commencement de la trente-neuvième session de tous les documents nécessaires, en particulier ceux qui concernent les points qui seront traités au cours de la première semaine.

32. M. HIREMATH (Inde) souhaiterait obtenir des précisions sur la date à laquelle la question du dessalement sera examinée et sur l'organe qui procédera en premier lieu à son examen.

33. M. VIAUD (France) s'inquiète de savoir si le point 3 intitulé "Tendances économiques mondiales", dont l'examen est prévu au Conseil au cours de la deuxième semaine, ne sera pas renvoyé au Comité économique comme on le fait d'habitude, pour que les délégations qui le désirent puissent formuler et discuter des projets de résolution. D'autre part, l'Irak a demandé l'inscription de la question des relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole à l'ordre du jour du Conseil. Dans cet ordre d'idées, le Conseil pourrait peut-être envisager, par la suite, la possibilité d'examiner dans son ensemble la question des rapports avec les organisations intergouvernementales et régionales. C'est une simple suggestion, et il ne s'agit pas de demander d'inscription de cette question à l'ordre du jour de la trente-neuvième session. Enfin, la délégation française se permet d'insister, comme l'a fait le représentant des Etats-Unis, pour qu'il n'y ait aucun retard dans la présentation des documents nécessaires pour l'examen des diverses questions inscrites à cet ordre du jour, afin que les gouvernements intéressés aient le temps de les examiner.

34. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) répondant aux diverses questions posées, précise tout d'abord qu'il sera possible de procéder à l'examen du point 32 dès la première semaine de la session. Pour ce qui est de la question de la documentation, le Secrétariat fera tout son possible pour présenter les documents en temps voulu, bien que cela présente parfois des

difficultés du fait que certains documents sont préparés par des organismes extérieurs à l'Organisation. En ce qui concerne le dessalement, ce point sera tout d'abord examiné par le Comité économique au cours de la troisième semaine. M. Kittani tient enfin à préciser à l'intention du représentant de la France que tout point de l'ordre du jour figurant dans le document visé peut, après discussion préalable au Conseil, être renvoyé à l'un des comités, le point 3 ne constituant pas une exception à cette règle.

35. M. VIAUD (France) remercie le Secrétaire du Conseil de cette précision mais il préférerait, si la note du Secrétaire général (E/L.1071) est révisée, que le renvoi du point 3 au Comité économique soit mentionné explicitement à l'intention des gouvernements intéressés.

36. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant au paragraphe 4 de cette note, estime qu'il serait préférable, au cours de la présente session, de ne pas prendre de décision sur la constitution d'un comité chargé des questions relatives au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique. Il vaudrait mieux reporter l'examen de cette question à la trente-neuvième session.

37. Le PRESIDENT propose que le Conseil approuve le calendrier figurant dans le document E/L.1071, compte tenu des modifications et précisions qui viennent d'y être apportées.

Il en est ainsi décidé.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil (E/4013 et Add.1)

38. Le PRESIDENT propose au Conseil de confirmer la nomination de Mme Jeanne Rousseau, représentante du Mali, et de Mlle Nancy Kajumbula, représentante de l'Ouganda, comme membres de la Commission des questions sociales.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.